



N° 000001 /MFPTPS/CAB

Ouagadougou, le **18 OCT 2021**

COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale a l'honneur de porter à la connaissance des travailleurs et employeurs des secteurs publics et privés que la nuit du **lundi 18 au mardi 19 octobre 2021** est consacrée à la célébration de la fête du **Maouloud**. Par conséquent, conformément à l'article 2 de la loi n°079-2015/CNT du **23 novembre 2015** portant institution de fêtes légales et événements à caractère historique au Burkina Faso, la journée du **mardi 19 octobre 2021** est déclarée chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale souhaite une **bonne fête à tous les musulmans du Burkina Faso**.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon